

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2012002

Signataire : NL/ASL/HR

**OBJET : Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'intervention entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le projet des annexes techniques « concert » et « actions musicales » entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité d'adhérer à l'association Banlieues Bleues afin de co-réaliser un concert ainsi que des actions musicales sur le territoire d'Aubervilliers dans le cadre de la 29<sup>ème</sup> édition du festival Banlieues Bleues,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 29<sup>ème</sup> édition du festival.

**DIT** que la dépense prévue dans la convention de 25 680 euros TTC sera inscrite au budget communal sur l'imputation :

service	nature	fonction
705	6188	33

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 1/02/2012  
Publié le : 17/02/2012  
Certifié exécutoire le : 17/02/2012

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

